

Salles de consultation des Archives nationales

Les salles de consultation des Archives nationales sont ouvertes du mercredi 1^{er} au vendredi 31 juillet et du lundi 17 au lundi 31 août selon des modalités particulières liées aux mesures sanitaires qu'impose l'épidémie de covid-19.

Salles de consultation de Pierrefitte-sur-Seine et de Paris

Accès aux salles : horaires et conditions d'accès

Les salles sont ouvertes du lundi au vendredi, de 9h à 16h45, et fermées le samedi.

Le « bureau citoyen » du site de Pierrefitte-sur-Seine est fermé.

Les centres de recherche (Centre d'onomastique, Centre de sigillographie et d'héraldique, Centre de topographie parisienne) de la salle Jean Favier du CARAN (Paris) sont ouverts, mais uniquement sur rendez-vous pris par téléphone ou par courrier aux adresses électroniques indiquées dans les pages dédiées (voir : <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr/web/guest/centres-de-recherche;jsessionid=DF301A21D4A5666E872501B412A6BF9F>). Un rendez-vous pris pour travailler dans l'un de ces centres ne dispense pas d'une prise de rendez-vous spécifique dès lors qu'on souhaite consulter des documents dans les salles de consultation d'originaux ou de microfilms de la salle de lecture de Paris.

La salle de Pierrefitte-sur-Seine propose 50 places, celle de Paris 35 places.

L'accès se fait uniquement sur réservation préalable d'une place de travail. Vous ne pouvez entrer en salle de lecture sans cette réservation préalable.

Vous pouvez réserver une place en salle de lecture jusqu'à 3 fois par semaine.

L'accès est réservé aux lecteurs ayant besoin de consulter des documents d'archives ; aucune réservation ne sera effectuée pour la seule consultation d'instruments de recherche.

À Paris comme à Pierrefitte-sur-Seine, le studio photographique n'est pas accessible.

Réservations de place, quotas de communication et modalités de commande des documents

Vous pouvez réserver 5 articles standard par journée de consultation ; en sus de ce quota, vous pouvez consulter des « documents communiqués par extrait » (cf. *infra*), des cartes et plans (à Pierrefitte-sur-Seine) ou des microfilms.

À Paris, les ouvrages de la bibliothèque ne seront pas communiqués.

En raison de la mise à l'isolement (quarantaine) qui doit être appliquée aux documents, les articles consultés ne seront pas prolongés. **Mais les articles non consultés pourront être prolongés pour un autre jour de consultation : il faut veiller à bien faire prolonger le document au guichet de la salle, avant votre départ.**

Pour se rendre en salle de lecture, vous devez obligatoirement adresser une demande de réservation de place :

- pour Pierrefitte-sur-Seine : à l'adresse archives-nationales.pierrefitte@culture.gouv.fr
- pour Paris : à l'adresse archives-nationales.paris@culture.gouv.fr

La demande de réservation doit comporter :

- les nom, prénom et numéro du lecteur ;
- la ou les dates de consultation souhaitées.

La demande est recevable au plus tard 3 jours ouvrés à l'avance.

Les Archives nationales vous adresseront un message qui valide la réservation de place. En arrivant sur le site, vous devrez présenter à l'agent du hall d'accueil cette réponse (impression papier ou affichage sur le téléphone portable).

Ce sont les Archives nationales qui effectuent la réservation de place mais vous devez commander vous-mêmes les cotes d'archives en SIV, après avoir reçu une réponse positive pour votre venue sur place et le déblocage de votre quota de réservation pour la ou les journées demandées (voir ci-dessous les cas particuliers, « extraits et documents soumis à autorisation ou dérogation »).

La demande de réservation de cotes pour le jour de votre venue peut être faite au plus tard la veille à 12h00.

Le libre accès aux microfilms est suspendu ; vous devez vous adresser aux agents pour avoir communication de bobines. La consultation des microfilms se fait sans limitation de nombre, hors du quota de réservation des articles originaux.

Inscription comme lecteur :

- la validité de toutes les cartes de lecteur actives après le 1^{er} janvier 2020 a été prolongée de 7 mois pour tenir compte de la fermeture depuis le 14 mars et faciliter les réservations ;
- les lecteurs dont la carte était périmée au 1^{er} janvier 2020 seront réinscrits par les Archives nationales pour leur permettre de faire les réservations de documents utiles ;
- les nouveaux lecteurs doivent faire leur pré-inscription en ligne et signaler dans leur message de réservation qu'ils ne disposent pas encore d'un numéro de lecteur ; ils régulariseront leur inscription lors de leur venue sur site et obtiendront une carte de lecteur annuelle.

Cas particuliers des « extraits » et des documents soumis à autorisation ou dérogation

Documents communiqués par extraits (dossiers librement communicables)

S'agissant des demandes d'extraits de dossiers librement communicables, la procédure reste inchangée et il est possible de faire sa demande en ligne de manière autonome, via son espace personnel : voir <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr/web/guest/documents-communiques-par-extrait>.

Le département responsable du fonds concerné indiquera au demandeur la date de mise à disposition dans l'onglet "Suivi de mes communications" ; l'extrait restera disponible 21 jours ouvrés consécutifs (jours fériés exclus).

Mais il faut aussitôt prendre RDV pour obtenir une place de consultation, en contactant l'adresse archives-nationales.pierrefitte@culture.gouv.fr (site de Pierrefitte) ou archives-nationales.paris@culture.gouv.fr (site de Paris), au plus tard 4 jours ouvrés avant la date souhaitée, en indiquant les cotes des dossiers à consulter.

Documents (articles entiers et extraits) communiqués sous autorisation ou dérogation

Les procédures de demande d'autorisation de consultation de documents d'archives privées dont la consultation est soumise à l'autorisation du propriétaire (<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/autorisations>) et de documents d'archives publiques communicables après obtention d'une dérogation (<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr/web/guest/derogations>) restent inchangées et doivent être faites en ligne, via son espace personnel.

Articles entiers : une fois qu'on a obtenu l'autorisation ou la dérogation *ad hoc* pour des articles entiers, il faut aussitôt rendre RDV pour obtenir une place de consultation, en contactant l'adresse archives-nationales.pierrefitte@culture.gouv.fr (site de Pierrefitte) ou archives-nationales.paris@culture.gouv.fr (site de Paris), au plus tard 4 jours ouvrés avant la date souhaitée, et il faut ensuite commander dans la SIV les cotes des documents à consulter.

Extraits : lorsqu'il s'agit d'extraits d'articles consultables sous autorisation ou sous dérogation, il faut au préalable contacter la personne qui est indiquée dans la lettre envoyée par les Archives nationales pour fixer une date de mise à disposition des documents ; l'extrait sera disponible 21 jours ouvrés consécutifs (jours fériés exclus) ; il faut dès lors prendre RDV pour obtenir une place de consultation en contactant l'adresse archives-nationales.pierrefitte@culture.gouv.fr (site de Pierrefitte) ou archives-nationales.paris@culture.gouv.fr (site de Paris), au plus tard 4 jours ouvrés avant la date souhaitée, en indiquant les cotes des documents à consulter.

Nota bene

Lorsqu'on a commandé des extraits avant la crise sanitaire et qu'on a reçu une confirmation de mise à disposition avant le 16 mars, il n'est pas nécessaire de reformuler sa demande dans la SIV. Sauf exception, les extraits se trouvent en effet toujours conservés au guichet d'instance du site concerné. Mais il faut prendre RDV pour obtenir une place de consultation, en contactant les adresses des sites de Paris (archives-nationales.paris@culture.gouv.fr) ou de Pierrefitte (archives-nationales.pierrefitte@culture.gouv.fr), au plus tard 4 jours ouvrés avant la date souhaitée, en indiquant les cotes des dossiers à consulter, ce qui permettra de confirmer leur disponibilité en salle de lecture.

Conditions sanitaires

En raison des précautions sanitaires indispensables, les lecteurs doivent se conformer aux consignes suivantes :

- Le port du masque (non fourni par les Archives nationales) est obligatoire pour tous les lecteurs.
- Les lecteurs doivent se laver les mains au gel hydro-alcoolique ou enfiler des gants (fournis sur place) pour utiliser certains appareils partagés (scanners, appareils de lecture des microfilms), consulter les bobines de microfilm ou les instruments de recherche.
- Le port des gants est obligatoire pour consulter les cartes et plans.
- Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition à l'entrée des salles de consultation, pour servir autant que de besoin.
- Il est demandé aux lecteurs de veiller à respecter les mesures barrières et la distanciation physique en maintenant plus d'un mètre de distance avec les autres lecteurs et le personnel des Archives nationales.
- Des vestiaires sont mis à disposition comme d'habitude.

Salle de consultation des Cartes et Plans (Paris)

La consultation s'effectue dans une salle spécifique (accueil au 60 rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris), exclusivement les mardis et mercredis de 14h00 à 17h00, sur réservation téléphonique formulée au moins 48h à l'avance au 01 40 27 60 36 :

- jusqu'au vendredi 12h pour le mardi ;
- jusqu'au lundi 12h pour le mercredi.

Trois lecteurs au plus sont admis par séance.

Il est nécessaire de disposer au préalable d'une carte de lecteur en cours de validité : il convient donc de faire une pré-inscription en ligne ou de signaler qu'on ne dispose pas de numéro de lecteur.